

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier **Roger Masson**

Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG **Georges Rapp**

Administration: Lt-colonel **Ernest Büetiger**

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

La 2^e Division sur la position Morat-Sarine (Juillet-décembre 1940)

Les événements auxquels fait allusion l'article qui suit remontant à 1940, c'est-à-dire à vingt-quatre ans, nous devons à nos jeunes camarades, lecteurs de cette revue, une brève introduction. L'armée suisse, mobilisée en septembre 1939, est initialement mise en place « dans le cadre de notre neutralité », ce qui signifie qu'elle a, en principe, à s'opposer, sur tous ses larges fronts, à un danger éventuel provenant soit de l'Allemagne ou de l'Italie, soit de la France, puisque ces trois pays sont nos voisins immédiats et sont eux-mêmes sous les armes. Nos troupes adoptent donc, au début de la guerre, un dispositif répondant aux menaces qui peuvent surgir dans un secteur quelconque de nos longues frontières. Ce dispositif, plus ou moins schématique, est ensuite modifié lorsque, après sa campagne de Pologne, et l'hiver 39/40 ayant passé, la Wehrmacht attaque, le 10 mai 40, conjointement la Hollande, la Belgique et la France. En effet, on peut, dès lors, envisager une opération allemande à travers la Suisse, dans l'hypothèse où l'offensive de la Wehrmacht en Belgique, puis dans les Flandres, serait stoppée par les Alliés et qu'un enveloppement de la ligne Maginot par le sud, débouchant sur le Jura suisse paraîtrait à l'OKW inévitable et conforme à la manœuvre d'ensemble des armées du III^e Reich engagées sur le front ouest. Le centre de gravité de nos forces est alors déplacé sur une position d'armée jalonnée par Sargans-lac de Wallenstadt-canal de la Linth-lac de Zurich-Limmat-massif du Gempen-Bâle. Après la défaite de la France (juin 1940) notre pays se trouve encerclé par les troupes germano-italiennes de l'Axe. Dans l'impossibilité où se sent l'armée suisse de maintenir ses gros sur la ligne Sargans-Bâle dont l'orientation nord-est ne répond plus à la situation stratégique du moment, ni d'envisager à proximité de notre frontière nord l'effort principal de sa résistance, notre commandement décide alors l'aménagement et l'occupation d'une position centrale qu'on appellera le « Réduit national ». Cependant, il demeure évident qu'une certaine défense en profondeur doit être organisée pour meubler de quelques éléments retardateurs le vide qui risquerait de se créer entre la frontière et les Alpes, laissant ainsi le Plateau démunie de toute possibilité de résistance.